

Numéro
21
2020

PÊCHE & RIVIÈRES

d'Ille-et-Vilaine

LA REVUE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



LES TEMPS
FORTS DE 2019

RÉVISION DU
CLASSEMENT
DES CATÉGORIES
PISCICOLES



RESTAURATION
DES MILIEUX

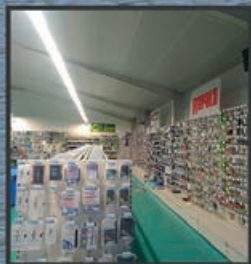
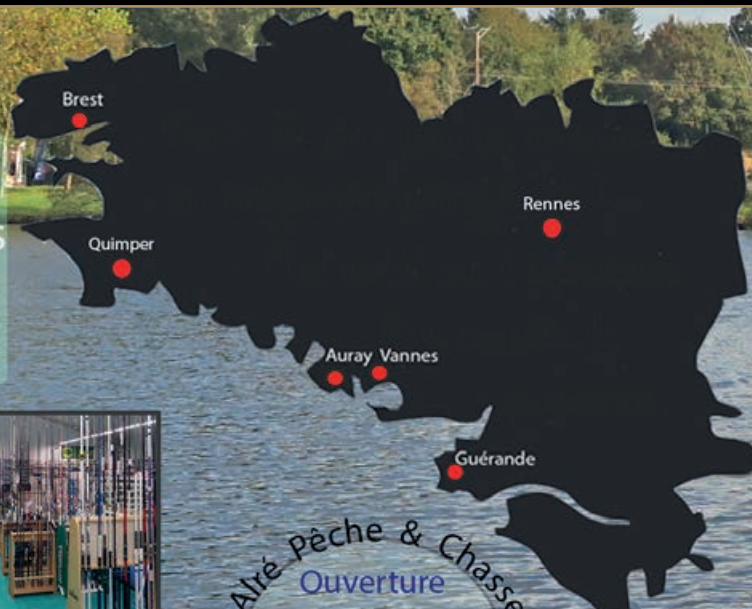
BELLES PRISES

#LAPÊCHEVERSIONILLE-ET-VILAINE

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE

Depuis 23 ans :

Toutes les plus grandes marques
Un large choix de produits
Des conseils de passionnés



Alré pêche & Chasse
Ouverture
Lundi - Samedi
9h - 12h15
14h15 - 19h

Auray	Theix	Guérande	Brest	Quimper	Rennes
ZA Porte Océane 56400 Auray 02 97 50 78 71	ZA Atlantheix 56450 Theix 02 97 42 60 34	Rue de la briquerie 44350 Guérande 02 40 15 78 20	1 Rue Yves Mindren 29200 Brest 02 98 41 67 43	26 Avenue Ty Douar 29000 Quimper 02 56 04 83 70	8 Rue des petits champs 35760 Saint-Grégoire 02 23 47 02 45



Alré Pêche & Chasse



<https://www.alre-pêche.com>



Aux *pêcheurs*
des *Vallons*

L'espace *pêche*
de votre jardinerie

**Retrouvez toutes vos marques
préférées, dans un univers 100 %
dédié aux articles de pêche !**

sur plus
de 200 m²



Magasin affilié au réseau **TERRITOIRES nature**

LS communication - 02 28 02 29 34



Dans votre jardinerie, animalerie, pêche, chasse et extérieur de la maison

ZA de Château-Gaillard - 2, allée de la Rance - Tél. 02 99 47 99 99
35470 Bain-de-Bretagne

Ouvert 7 j/7
dimanches
et jours fériés

RETROUVEZ-NOUS sur amisverts-baindebretagne.mon-jardin-a-vivre.com

les Compagnons
des saisons



SOMMAIRE

Les temps forts de 2019	P. 4
Révision du classement des catégories piscicoles	P. 5
Du nouveau dans l'offre de pêche départementale	P. 6
Le point sur la pêche en embarcation	P. 8
Police de la pêche	P. 9
Restauration des milieux	P. 10
Programme d'animation départemental	P. 12
Compétitions	P. 13
Belles prises	P. 14

PÊCHE ET RIVIÈRES D'ILLE-ET-VILAINE

Revue éditée par la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Maison éclusière de la Pêcheterie

35630 Hédé-Bazouges

Tel. : 02 99 22 81 80 - Fax. : 02 99 22 81 81

✉ : federation.de.peche.35@wanadoo.fr

🌐 : www.peche35.fr

Comité de rédaction : **Jérémy Grandière, Jean-Paul Bellier, Hervé Lemée, Loïc Prual, Jean-Paul Brohan, René Luce, Patrick Leconte, Gwénaél Artur, Florian Guérineau, Richard Pellerin, Nathalie Guéné, Christelle Bukraba, Alexandre Le Borgne**

Illustrations, réalisation et régie publicitaire :

www.imagic.fr

Impression : Imprimerie Berger

Crédits photos : fédération, sauf mentions contraires.

Couverture : © Allan Deparis, Aurélien Lagarrosse, FNPF - L. Madelon

Tirage : 20 000 exemplaires

Dépôt légal : janvier 2020

ISSN : 1953-0455

Tous droits de reproduction réservés à la fédération.
Remerciements à tous ceux qui ont collaboré à ce numéro.



ÉDITO

UNE NOUVELLE SAISON DÉBUTE, LES ESPOIRS LES PLUS FOUS SONT DONC PERMIS !

Nos rivières et plans d'eau nous réservent encore beaucoup de surprises. Les nouvelles techniques nous permettent de capturer des poissons qui, il y a encore quelques années, n'étaient présents que dans nos rêves les plus fous.

Et pour que vous puissiez continuer à prendre du plaisir, mon rôle est de développer, créer et surtout convaincre.

Développer le loisir pêche et améliorer son accessibilité.

Créer des zones adaptées où la pratique est facilitée.

Convaincre, oui convaincre ! Convaincre les élus politiques de l'importance des pêcheurs dans la reconquête de cette richesse qu'est l'eau. Ne plus avoir peur de communiquer et d'imposer notre point de vue. Nous contribuons financièrement et humainement pour le bon état écologique de nos cours d'eau. Nous sommes des acteurs prioritaires de la biodiversité. Nous n'avons pas encore la place qui nous est due. Je l'obtiendrai, je vous le promets.

2020 sera aussi l'année d'un combat !

Une prise de position forte contre la pêche professionnelle en Vilaine. Cette activité n'a plus sa place dans notre département. Nous ne pouvons pas d'un côté créer de la richesse et de la diversité piscicole et de l'autre avoir une profession qui détruit et enclenche le déclin des espèces. Le consensus ne paie plus, seul le militantisme paie. Nous sommes puissants et je vais le prouver !

Je profite de cet édito pour une petite précision. J'entends trop souvent des choses fausses. Alors j'insiste à nouveau, je n'ai rien contre le prélèvement, bien au contraire. Par contre, il faut que notre milieu soit en capacité de se régénérer. Alors soyons vigilants et faisons preuve de bon sens.

Il y a mille façons de concevoir le loisir pêche et je les soutiens toutes, mais dans le respect des équilibres.

Je terminerai en félicitant pour leur travail mon conseil d'administration et les salariés de la Fédération. Sans oublier un grand Merci à la Région Bretagne pour leur soutien essentiel au bon avenir de notre loisir.

Jérémy Grandière

Président de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine

"Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait."

Mark Twain

LES TEMPS FORTS

de 2019

FOIRE INTERNATIONALE DE RENNES

POUR LA 3^{ÈME} ANNÉE CONSÉCUTIVE, LA FÉDÉRATION DE PÊCHE D'ILLE-ET-VILAINE A PARTICIPÉ, AUX CÔTÉS DE PÊCHE MODERNE.COM, À LA FOIRE INTERNATIONALE DE RENNES QUI SE DÉROULAIT AU PARC EXPO DU 23 AU 31 MARS 2019.

Avec plus de 100 000 visiteurs, cette édition 2019 a une nouvelle fois permis de mettre en avant notre loisir auprès d'un large public. Bass boat, aire de lancer sur cible en mapping vidéo, simulateur de pêche... un grand espace d'animation promouvant une image novatrice et ludique de la pêche avait été mis en place pour l'occasion. Ayant également une vocation pédagogique, notre stand a accueilli tout au long de la dizaine des centaines de scolaires au cours d'ateliers de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques. Différents temps forts ont enfin marqué cette édition dont une conférence de la Fédération et de la Région Bretagne sur leur partenariat en faveur de la biodiversité et une série de conférences de différents partenaires halieutiques (FishFriender, FFPS, Bretagne Pêche Concept/Humminbird).

Rendez-vous du 21 au 29 mars 2020 pour la 95^{ème} édition !



Des centaines de scolaires ont été accueillis au cours d'ateliers de sensibilisation.



La Fédération et la Région Bretagne ont présenté à l'occasion d'une conférence leur partenariat en faveur de la biodiversité.

FÊTE DE LA PÊCHE

LA FÉDÉRATION DE PÊCHE D'ILLE-ET-VILAINE A ORGANISÉ LE DIMANCHE 16 JUIN 2019 SA FÊTE DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE À LA MAISON PÊCHE ET NATURE D'ILLE-ET-VILAINE À HÉDÉ-BAZOUGES.

Après l'inauguration de sa nouvelle structure d'animation en 2018, la Fédération souhaitait proposer annuellement un rendez-vous aux pêcheurs bretonnants. Cela a été chose faite dès 2019 avec, après plusieurs années de pause, une nouvelle édition de la fête départementale de la pêche.

De nombreuses animations gratuites étaient proposées au public tout au long de cette journée : initiations à la pêche au coup, à la pêche aux leurres, au float tube, lancer sur cible, simulateur de pêche, jeux géants et animations nature. La Maison Pêche et Nature ayant

vocation à coordonner et fédérer les différentes structures d'animation du département, une rencontre amicale "toutes pêches" entre les Ateliers Pêche Nature du département avait également été organisée. Cette fête départementale de la pêche a attiré plusieurs centaines de visiteurs et sera renouvelée en 2020, le dimanche 7 juin. A vos agendas !



La fête de la pêche, l'occasion pour beaucoup de prendre leur premier poisson !

RÉVISION DU CLASSEMENT DES CATÉGORIES PISCICOLES

LA FÉDÉRATION A ENGAGÉ EN 2018 UNE PROCÉDURE DE RÉVISION DU CLASSEMENT DES CATÉGORIES PISCICOLES EN ILLE-ET-VILAINE. CELLE-CI ABOUTIT EN 2020 ET REDISTRIBUE LES RÈGLES APPLICABLES SUR NOS DIFFÉRENTS PARCOURS.

Le classement des cours d'eau, canaux et plans d'eau en 2 catégories piscicoles est le socle réglementaire de la pêche en eau douce (périodes d'ouverture, modes de pêche autorisés...). Chaque cours d'eau (ou portion de cours d'eau) fait ainsi l'objet d'un classement administratif censé refléter son peuplement piscicole potentiel (salmonicole en première catégorie, cyprinicole en deuxième) et en conséquence ses orientations de gestion (empoissonnements ou travaux de restauration par exemple). L'ancien classement présentait cependant plusieurs incohérences, éloignées de la réalité. Une révision de ce découpage administratif a donc été engagée pour rétablir plus de concordances entre les enjeux de préservation et les pratiques halieutiques. La démarche aura nécessité 2 ans de travail et de concertation au sein des structures associatives de la pêche et avec les services de l'Etat.

Le classement en catégorie piscicole ne doit pas être considéré comme une hiérarchie qualitative des cours d'eau. Certaines rivières sont classées à juste titre en 1^{ère} catégorie du fait de leurs caractéristiques mais sont dans un état d'altération tel que les peuplements piscicoles observés sont dégradés. A contrario, certains cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont en excellent état ; ils ne sont pas pour autant classés en 1^{ère} catégorie. **L'importance dans ce classement n'est donc pas la qualité du milieu et des espèces effectivement présentes mais plutôt la concordance avec son réel potentiel.**

Ce nouveau classement, applicable à compter du samedi 14 mars 2020, modifie considérablement la carte départementale (visible dans le dépliant), notre domaine piscicole comptant dorénavant 3478 km de cours d'eau de 1^{ère} catégorie (contre 1877 km précédemment) et 2766 km de cours d'eau de 2^{ème} catégorie (contre 4367 km), soit un changement de catégorie pour environ ¼ de notre linéaire.

Les implications réglementaires sont multiples (voir le guide pratique) : périodes d'ouverture, modes de pêche autorisés, tailles légales de capture et quotas,

introduction d'espèces, travaux et vidanges de plans d'eau. Concrètement, tous les cours ayant un potentiel salmonicole sont maintenant classés en 1^{ère} catégorie piscicole et la pêche de la truite aux leurres y est donc autorisée dès le mois de mars. A l'inverse, la pêche n'y est plus autorisée à 4 lignes ou pendant la période de reproduction de la truite.

Ce nouveau classement est donc une grande avancée pour la modernisation de nos pratiques et la préservation des milieux et des espèces.

ET LES PLANS D'EAU ?

Tous les plans d'eau "eaux libres" (connectés à un cours d'eau) d'Ille-et-Vilaine sont maintenant classés en 2^{ème} catégorie piscicole alors qu'auparavant, les plans d'eau d'une superficie de 3 ha situés dans les bassins de 1^{ère} catégorie piscicole, étaient automatiquement classés en 1^{ère} catégorie piscicole.

La pêche de la truite aux leurres est maintenant possible dès le mois de mars sur de nombreux parcours supplémentaires.



© FNPf - L. Madelon



De nouveaux parcours de pêche de la carpe de nuit sont accessibles sur la Vilaine.

© Allan Deparis

DU NOUVEAU DANS L'OFFRE DE PÊCHE DÉPARTEMENTALE

LES ACTIONS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE PÊCHE DÉPARTEMENTALE ONT ÉTÉ NOMBREUSES EN 2019, AVEC DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET PLUSIEURS AVANCÉES RÉGLEMENTAIRES.

L'aménagement du canal d'Ille-et-Rance et de ses plans d'eau d'alimentation autour du projet de Maison Pêche et Nature continue. Des pontons de pêche ont ainsi été mis en place au niveau des haltes nautiques de Tinténiac et Trévérien. Une mise à l'eau a également été réalisée sur l'étang de Bazouges pour la pêche en embarcation (possible sans droit d'amarrage depuis 2018, voir p. 8).

Pour compenser l'interdiction de circuler avec des engins motorisés sur les chemins de halage, la Région Bretagne (propriétaire du Domaine Public Fluvial) et la Fédération adaptent la réglementation en 2020 afin de favoriser la pratique de la pêche de la carpe. En concertation avec les associations de carpiques, une redistribution du réseau de parcours de pêche de nuit a ainsi été effectuée sur la Vilaine, en cohérence avec les accès existants.

Si quelques parcours ont été réduits ou décalés pour des questions d'inaccessibilité ou de sécurité, 5 nouveaux biefs sont dorénavant accessibles (voir le guide pratique) !



Une mise à l'eau a été aménagée par la Région Bretagne sur l'étang de Bazouges.

L'entretien des voies navigables fait l'objet depuis plusieurs années d'une gestion différenciée par la Région Bretagne (voir notre revue 2017). Celle-ci a différents objectifs : sécurité, fonctionnalité des équipements, préservation de la biodiversité... Afin de favoriser la pratique de la pêche du bord, un réseau expérimental de parcours dédié a été mis en place en 2019. Cinq linéaires (sur les biefs d'Apigné, Mons, Macaire et Guipry) font maintenant l'objet d'une gestion adaptée, avec un fauchage plus intensif des berges, facilitant la pratique de la pêche et l'organisation de compétition, notamment de pêche au coup.

Côté réglementation, la taille légale de capture du Black Bass passe de 30 à 40 cm en vue de limiter les prélèvements sur cette espèce particulièrement recherchée pour la pêche sportive. Afin de diversifier et faciliter les pratiques avant l'ouverture de la pêche du brochet, l'utilisation de leurres de type octopus supérieur ou égal à 15 cm est maintenant autorisée pour pêcher le silure, de même que les leurres de types larves et insectes, pour rechercher le chevesne notamment (voir le guide pratique). Le classement des catégories piscicoles a enfin été complètement revu pour plus de cohérence avec la gestion des parcours et l'évolution des pratiques (voir p. 5).

Diversifier les pratiques, améliorer l'accessibilité pour tous les publics, répondre aux nouvelles attentes des pêcheurs, tels sont les objectifs que les structures associatives poursuivent d'année en année pour améliorer l'offre de pêche départementale.



© Aurélien Lagarrosse

De nouveaux leurres sont autorisés afin de diversifier les techniques praticables en période de fermeture du brochet.

VENTE DES CARTES SPÉCIFIQUES ET DÉCLARATION DES CAPTURES DE SALMONIDÉS MIGRATEURS PAR INTERNET

Généralisée en 2018 en Ile-et-Vilaine, la vente des cartes de pêche par internet est maintenant bien assimilée par les pêcheurs et les dépositaires. La modernisation se poursuit en 2020 avec l'intégration de l'ensemble des cartes spécifiques (réservoirs mouche, pêcheur, fishery, cotisations carpe et embarcations). L'acquisition de ces "options" se fait dorénavant via le site www.cartedepeche.fr, chez soi ou chez les dépositaires.

La Fédération Nationale de la Pêche en France a également mis en place en 2020 un outil de déclaration en ligne des captures de salmonidés migrateurs : www.declarationpeche.fr. Les pêcheurs peuvent maintenant déclarer directement leurs captures depuis cette interface ou chez leurs dépositaires habituels agréés "migrateurs". Ce site permet en outre de suivre en direct les actualités sur les poissons migrateurs (atteinte du TAC...), trouver un dépositaire agréé...

"Le développement de la pêche passe par l'amélioration des conditions de bonne pratique de notre loisir. L'extension des parcours de nuit est ma volonté depuis le début de mon mandat. Ce n'est pas chose facile, nous ne sommes pas propriétaire des baux de pêche sur la Vilaine. Nous sommes un utilisateur parmi tant d'autres... Nos excellents rapports avec la Région Bretagne ont permis d'aboutir à une augmentation de nos parcours de nuit et je m'en félicite. Un travail sérieux avec les clubs, véritables acteurs de la pêche de la carpe en Ile-et-Vilaine, a porté ses fruits..."

"Je pratique toutes les pêches et arrive à m'épanouir en pratiquant toutes les techniques mais il faut bien avouer que seule la carpe arrive à nous sortir de notre sommeil en ayant l'impression que notre cœur va sortir de notre poitrine. Seule la carpe nous offre des combats de nuit sans plus aucun repère où uniquement nos sensations dirigent nos mouvements. C'est un poisson exceptionnel de par sa recherche et son combat. J'espère voir très rapidement une autre espèce piscicole de notre département nous procurer des nuits inoubliables. La pêche du silure au vif de nuit doit être pratiquée dans notre belle « Vilaine » et je l'espère dans un avenir très proche."

Jérémy Grandière, Président de la Fédération

LE POINT SUR LA PÊCHE EN EMBARCATIION

© P. Rigalleau - Bretagne terre de pêche

L'offre de pêche en embarcation en Ile-et-Vilaine s'est considérablement développée ces dernières années.

RÉPONDANT À UNE FORTE DEMANDE DES PÊCHEURS BRETEILLIENS, LA FÉDÉRATION S'EFFORCE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES D'ENRICHIR L'OFFRE DE PÊCHE EN EMBARCATIION. L'OCCASION DE FAIRE UN BILAN DES ÉVOLUTIONS OBTENUES ET DE RAPPELER LES RÈGLES CONCERNANT CETTE PRATIQUE.

Le droit de naviguer sur les plans d'eau d'Ile-et-Vilaine ne dépend pas que de la volonté des structures associatives de la pêche mais aussi et surtout de l'accord des propriétaires et gestionnaires. Une autorisation est le résultat d'une négociation, parfois longue, avec ces partenaires et est donc un compromis entre les enjeux de préservation du site (alimentation en eau potable, protection de la faune et de la flore...) et de cohabitation avec les autres usagers (y compris les autres catégories de pêcheurs). Une autorisation n'est jamais irrévocable,

il est pour cela important de respecter scrupuleusement les règles fixées pour chaque plan d'eau, même si elles ne sont pas toujours simples et parfois frustrantes (zonages, jours...).

Ces dernières années, la Fédération a obtenu de multiples autorisations ou simplifications de la réglementation, aux quatre coins du département : barrages de la Cantache et de la Haute Vilaine, étang de l'Abbaye, étang de la Forge, barrage de la Chêze, étangs d'alimentation du canal d'Ile-et-Rance... Ci-dessous un récapitulatif des plans d'eau accessibles en 2020 (information également disponible dans le dépliant).

En plus de faire évoluer la réglementation, la Fédération et ses partenaires s'attachent aussi à améliorer l'accessibilité aux plans d'eau concernés, en aménageant des mises à l'eau ou en négociant l'accès à des équipements existants (comme sur le barrage de la Haute Vilaine).

N°	Plan d'eau	Conditions d'accès (moteur thermique interdit sur l'ensemble des plans d'eau)
1	Etang de Bazouges	Tous types d'embarcations
2	Etang de Hédé	Tous types d'embarcations
3	Etang de la Bézardière	Float tube et pontoon boat
4	Etang de Boulet	Tous types d'embarcations
5	Etang d'Oué	Tous types d'embarcations
6	Barrage de la Cantache	Float tube uniquement
7	Barrage de la Haute Vilaine	Tous types d'embarcations
8	Etang de la Forge	Tous types d'embarcations
9	Etang de la Bornière	Tous types d'embarcations (carte spécifique)
10	Barrage de la Chêze	Float tube sur secteur autorisé uniquement
11	Lac de Trémelin	Tous types d'embarcations
12	Etang de l'Abbaye	Tous types d'embarcations (moteur interdit)
13	Etang du petit Coutance	Float tube, pontoon boat et kayak
14	Etang du Grand Coutance	Tous types d'embarcations



Pour rappel, en cours d'eau, la navigation n'est pas réservée exclusivement aux voies navigables mais est aussi possible sur tous les cours d'eau du domaine privé, à partir du moment où l'embarquement et le débarquement en berges se font depuis un site autorisé.

ET EN FLOAT TUBE, JE VAIS OÙ JE VEUX ?

Et non ! La réglementation encore floue sur l'usage du float tube n'est pas un prétexte pour l'utiliser sur n'importe quel plan d'eau, l'accord du propriétaire est indispensable ! Les pêcheurs ne respectant la volonté des propriétaires mettent en danger les conventions des structures associatives de la pêche avec ces derniers.



Plus d'une trentaine de gardes pêche particuliers sont actifs en Ile-et-Vilaine en 2020

POLICE DE LA PÊCHE : DES CONTRÔLES À LA HAUSSE

L'ACTIVITÉ DE POLICE DE LA PÊCHE EXERCÉE PAR LA FÉDÉRATION ET PAR LES GARDES PÊCHE PARTICULIERS DES AAPPMA EST EN NETTE HAUSSE DEPUIS 2 ANS. CETTE SITUATION S'EXPLIQUE PAR LE TRAVAIL DE FORMATION ET D'ENCADREMENT MENÉ PAR LA FÉDÉRATION DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES AUPRÈS DES GARDES PARTICULIERS ; ET LES GAINS DE CE TRAVAIL SONT NETTEMENT PERCEPTIBLES AUJOURD'HUI.

Le réseau des gardes particuliers des AAPPMA (agréés par le Préfet, assermentés, et donc dotés de missions de police judiciaire) s'est considérablement étoffé et a gagné en compétences, via le choix de la Fédération d'accompagner davantage ce réseau et de continuer à mieux le former.

Si une centaine de procès-verbaux avaient déjà été établis en 2018, c'est plus de 130 procédures qui ont été dressées pour l'année 2019, tous services confondus, dont une forte proportion est liée à l'activité de police menée par les gardes particuliers des AAPPMA.

Il est important de noter que ces chiffres ne sont pas du tout la conséquence d'une sévérité accrue de la politique de la Fédération, mais qu'ils sont bien la conséquence d'une présence plus importante des gardes sur le terrain, à laquelle une grande majorité des pêcheurs est bien sûr favorable.

Au-delà de la mission de conseil, d'orientation du pêcheur ou de veille en cas de pollution par exemple, qui incombe à chaque garde pêche particulier, cette présence au bord de l'eau se veut avant tout dissuasive.

En effet, un procès-verbal d'infraction n'est pas sans conséquence pour un contrevenant qui s'expose à des poursuites pénales (jusqu'à 450 euros d'amende au maximum la plupart du temps, parfois plus) et à une réparation financière demandée par la Fédération, avec des peines souvent minorées par rapport au maximum encouru, mais qui sont tout de même comprises pour la plupart entre 100 et 200 euros.

Il est donc important pour chaque pêcheur d'être bien détenteur d'une carte de pêche, et de veiller à respecter les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral annuel, prises en application du Code de l'Environnement et rassemblées dans le guide pratique remis à chaque adhérent.

Le réseau des gardes particuliers compte aujourd'hui une trentaine d'agents répartis sur tout le territoire. A noter que trois nouveaux gardes viennent d'être formés en fin d'année 2019, ce qui permet de nouveau d'améliorer la couverture du territoire et la présence sur le terrain en 2020.

RESTAURATION DES MILIEUX : DES PARTENARIATS FRUCTUEUX

NOUS VOUS MONTRONS CHAQUE ANNÉE DANS CETTE REVUE DIFFÉRENTES ACTIONS RÉALISÉES PAR LA FÉDÉRATION, LES AAPPMA ET LEURS PARTENAIRES POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES. CELLES-CI SONT POUR LA PLUPART LE FRUIT D'UN PARTENARIAT (TECHNIQUE ET FINANCIER) ÉTROIT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS EN TÊTE. L'ÉCHANTILLON D'ACTIONS RETENUES DANS CE NUMÉRO L'ILLUSTRE DE NOUVEAU.

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE BASSIN DU COUESNON

L'aménagement des obstacles à la continuité écologique se poursuit sur le bassin du Couesnon. Deux nouveaux ouvrages ont ainsi été aménagés en 2019 par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Loisanche et de la Minette. Les vannes du moulin St Martin, sur la Minette au Tiercent, ont été démantelées et des pré-seuils aménagés en aval de l'ouvrage. Sur la Loisanche, l'obstacle de la Motte, à Maen Roch, a quant à lui été totalement arasé. Ces différents travaux ont permis aux 2 rivières de retrouver une diversité d'écoulements en amont des ouvrages tout en restaurant le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.



AMÉNAGEMENT D'UNE ANNEXE HYDRAULIQUE SUR LE SEMNON

Une annexe hydraulique* a été aménagée sur le Semnon au niveau du moulin Eon à Thourie. Cette action, réalisée durant l'été 2019 par le Syndicat Mixte du Bassin du Semnon, a été possible grâce à l'acquisition d'une parcelle riveraine par les propriétaires du moulin, suite à des travaux de restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage. Une dépression en pente douce, calée sur les niveaux d'eau du Semnon, a été créée de sorte à s'inonder en période hivernale, fournissant ainsi de nouvelles surfaces de reproduction pour le brochet.

* annexe hydraulique : zone humide latérale à un cours d'eau, connectée de façon permanente ou temporaire avec celui-ci.



RENATURATION D'UN PETIT COURS D'EAU SUR LA SEICHE

Les petits cours d'eau (parfois appelés "de têtes de bassin versant") jouent un rôle essentiel dans la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Particulièrement vulnérables, ils contribuent fortement au fonctionnement des milieux en aval. C'est pour répondre à ces enjeux que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche a réalisé d'importants travaux sur le ruisseau du Bois-Tilleul à Amanlis. Le cours d'eau a ainsi été remis dans son lit d'origine sur 500 m pendant l'été 2019, retrouvant sa sinuosité et ses dimensions naturelles. Cette action a été réalisée grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne et du Syndicat.



Le ruisseau du Bois-Tilleul à Amanlis a retrouvé sa sinuosité et ses dimensions naturelles.

UN PROJET GLOBAL DE VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES À MORDELLES

En parallèle de la création du Musé'O (un réseau de circuits pédagogiques racontant l'histoire de Mordelles et de sa relation à l'eau), un ambitieux projet de restauration des cours d'eau a été engagé par la commune sur l'ensemble de son territoire. En collaboration étroite avec la Fédération et la Gaule Mordellaise, différents travaux ont été engagés à l'automne 2019 : création d'une frayère à brochet à la confluence du Meu et de la Vaunoise, aménagements de diverses annexes hydrauliques... Ces travaux, réalisés grâce aux financements de la Région, du Département, de la Commune et de l'AAPPMA, vont fournir de nouvelles zones de reproduction et de grossissements aux poissons, participant à la reconquête des milieux aquatiques à Mordelles ainsi qu'à la sensibilisation des élus et du grand public.

RENATURATION DE L'ANCIEN SITE DE PRODUCTION PISCICOLE DE CARDROC

Propriété de la Fédération, l'ancienne salmoniculture de Cardroc a cessé son activité en 2018. En vue de restaurer la continuité écologique et de redonner à la rivière un cours naturel, d'importants travaux ont été engagés à l'automne 2019 : effacement des 2 étangs et renaturation du cours d'eau "retrouvé" sur 350 m. Ces travaux rendent en outre de nouveau accessibles plus de 3 km de rivières en amont. Portés par la Fédération, ces travaux ont été financés par le Syndicat du Bassin Versant du Linon avec l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Bretagne.



La frayère aménagée à Mordelles alimentera à l'avenir le Meu de milliers de brochets.



La rivière a retrouvé son cours naturel sur l'ancien site de production de Cardroc.

INITIATIONS

Pêche

GRATUIT

*Decouvrez une nouvelle technique
grâce à votre carte de pêche*

La fédération vous propose, pour la cinquième année consécutive, un programme varié d'initiations pêche aux quatre coins du département. Ces animations sont gratuites et accessibles à toutes les personnes détentrices d'une carte de pêche annuelle du département. Elles se dérouleront les samedis de février à octobre (hors vacances scolaires).

Réservation indispensable auprès de la fédération : 02 99 22 81 80.

Attention, le nombre de places est limité.
Le matériel est fourni par les animateurs.



		ANIMATION	LIEU	ANIMATEUR
FEVRIER	8	Mouche	Pêcherie des rives du Meu	Fédération de Pêche 35
JUN	13	Fishery	Fishery des Perrières	Fédération de Pêche 35
	20	Silure en bateau	La Vilaine à Guipry-Messac	Bretagne Pêche Concept
	27	Silure en bateau	La Vilaine à Langon	Bretagne Pêche Concept
SEPTEMBRE	5	Leurres en bateau	Etang du Boulet	
	26	Sandre aux leurres	La Vilaine à Rennes	
OCTOBRE	3	Float tube	Barrage de la Haute Vilaine	Fédération de Pêche 35
	10	Leurres à gratter	La Vilaine à Redon	Pierre-Yves Perrodo

**Toutes les semaines en juillet et août, animation premiers poissons gratuite
à la Maison Pêche et Nature d'Ille-et-Vilaine**

COMPÉTITIONS

PÊCHE DE LA CARPE

RETOUR DES MANCHES QUALIFICATIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ET UNE COUPE RÉGIONALE TRÈS DISPUTÉE POUR LES CARPISTES BRETONS EN 2019.

La Bretagne accueillait de nouveau en 2019 deux manches qualificatives au championnat de France, sur le lac au Duc à Ploërmel et sur la Vilaine à Ste Marie. Ces manches ont réuni 9 binômes. Les 2 binômes qualifiés sont Ludovic Hautbois - Arnaud Bouchon et Christopher Laumondais - Jérémy Gicquel. Ces quatre pêcheurs sont allés défendre les couleurs de la Bretagne lors des phases finales du championnat de France du 24 au 31 août sur la Mayenne (53) et l'étang de Vioreau (44). Ils ont fini respectivement 3^{ème} et 13^{ème}.

La coupe de Bretagne en individuel, organisée pour la 7^{ème} année consécutive par la Commission Carpe Bretagne FFPS, a rassemblé 26 pêcheurs sur quatre manches. Cette édition a été remportée par Renan Perio.

Plus d'informations et tous les résultats sur la page facebook® de la Commission Carpe Bretagne.

PÊCHE AU COUP

LES PÊCHEURS DU CD35 SE SONT DE NOUVEAU ILLUSTRÉS EN 2019 ; À TOUS LES NIVEAUX.

Jacky Mardelé est devenu, pour la 2^{ème} année consécutive, champion du monde avec l'équipe de France Masters à Vereeniging (Afrique du Sud). Alban Popowici, sélectionné pour la première fois en équipe de France U25, a également décroché un titre de champion du monde à Ciudad Real (Espagne). Au niveau national, Didier Montaroup a quant à lui remporté le championnat de France 1^{ère} division Vétérans à Montech (82). Bravo à ces 3 pêcheurs, tous issus du même club : le Team Sensas Sportifs de Rennes.

Au niveau régional, Wilfried Jamois remporte le championnat régional Mixte à Jugon-les-Lacs (22). Julien Bellier accède également, grâce à sa 5^{ème} place, à la 3^{ème} Nationale Mixte.

Félicitations à tous ces pêcheurs ! Tous les résultats, calendriers et informations sur les sites du CD35 et de la FFPS.

A noter dans vos agendas : le parcours international de Rieux (56) accueillera les 11 et 12 juillet 2020 le championnat du monde feeder !

PÊCHE DES CARNASSIERS

AGENDA AUTOMNAL CHARGÉ POUR LES PÊCHEURS DE CARNASSIERS EN 2019 AVEC 5 DATES EN MOINS D'UN MOIS.

Les Rencontres Halieutiques Bretonnes ont ouvert le bal à l'étang de Boulet le samedi 19 octobre. Nouveauté en 2019, la compétition intégrait les championnats régionaux FFPS bateau et float tube. La rencontre, qui a rassemblé 32 compétiteurs, a été remportée par le binôme Antonin Cesbron - François Cesbron. Ce dernier a également gagné le championnat FFPS float tube. Le championnat bateau FFPS a quant à lui été remporté par le binôme Bruno Le Bellec - Christian Kerguen.

Samedi 2 novembre, l'étang de la Biardais à Mordelles accueillait une manche du championnat régional FFPS float tube. Le vainqueur de cette deuxième édition est Cédric Lambart.

Le lendemain, dimanche 3 novembre, se déroulait le troisième open float tube et kayak organisé par Alré Pêche et Chasse St Grégoire à l'étang de Boulet. La compétition a rassemblé 31 pêcheurs et a été remportée par Fabrice Alloyer.

La Gaule Montreuillaise organisait le samedi 9 novembre son quatrième streetfishing à Guipel. Cette unique date de pêche du bord a rassemblé 24 binômes sur le canal d'Ille-et-Rance et l'étang de Villemorin. Les vainqueurs de cette édition sont Frédéric Bonnet et Jonathan Renault.

Le Breizh Carna Club, en partenariat avec les Pêcheurs Sportifs de Rennes, clôturait cette saison avec son open float tube annuel le dimanche 17 novembre sur l'étang de la Bézardière. 40 compétiteurs ont participé à la rencontre qui a été remportée par Didier Menoux.

Plus d'informations et tous les résultats sur les sites internet et pages facebook® des organisateurs.



BELLES PRISES !

NOUS AVONS REÇU 13 DÉCLARATIONS EN 2019. NOUS FÉLICITONS TOUS LES PARTICIPANTS POUR CES SUPERBES POISSONS !

Ci-dessous, le tableau de tous les participants, par catégorie :

GAGNEZ VOTRE CARTE DE PÊCHE !

Le concours du plus gros poisson pris en **Ile-et-Vilaine** est renouvelé en 2020. Les plus belles prises (en taille) de **brochet, sandre, perche, silure, black bass, truite fario, saumon, carpe et anguille** seront récompensées. **La fédération offrira une carte de pêche aux gagnants de chaque catégorie.**

N'oubliez pas : pour que les prises soient validées, il vous faut envoyer avec votre photo, **avant fin octobre 2020**, une attestation d'un marchand d'articles de pêche, d'un dépositaire de carte de pêche ou d'un membre du bureau de votre AAPPMA spécifiant le poids et la taille de votre poisson ainsi que le lieu de capture. La validation peut s'avérer difficile pour certains (nous pensons notamment aux carapistes mais **cette disposition est valable pour toutes les catégories**), une photo de votre poisson à côté de votre carte de pêche et d'un mètre attestant de sa longueur et/ou d'un peson de son poids suffira.

Dans la mesure du possible, essayez de nous envoyer, en plus du justificatif, une belle photo (et de bonne qualité) de vous avec votre prise au bord de l'eau ! Les plus belles d'entre elles paraîtront dans la revue.



Une superbe carpe de 25,6 kg prise par Corentin Loret



Une grosse perche de 48 cm capturée par Jean-Philippe Jouet



Un joli Black bass de 49 cm pris par Dylan Tostivint

Espèce	Nom du pêcheur	Taille	Poids	Lieu de Capture
Anguille	Fabrice Victor	0,81	1,21	Le Meu
Anguille	Franck Lechien	0,71		La Vilaine
Black-bass	Dylan Tostivint	0,49		Lac de Trémelin
Brochet	Philippe Leveque	1,05	8,7	Barrage de la Haute Vilaine
Brochet	Michel Thébault	1	7,36	Le Meu
Carpe	Corentin Loret	0,98	25,6	Lac de Trémelin
Perche	Jean-Philippe Jouet	0,48		Lac de Trémelin
Perche	Yoann Brulard	0,427	1,1	Barrage du Canut
Perche	Arnaud Lefèvre	0,42		Lac de Trémelin
Perche	Daniel Malherbe	0,4	0,843	La Vilaine
Saumon	Gilbert Bobon	0,8	4,45	Le Gouesnon
Silure	Alexandre Audrouing	2,1	57	Etang de Carcraon
Truite	Alain Lemesle	0,47	2	Ruisseau de la Cantache



**Électricité
Prudence**
Gardons nos distances

DANGER

**SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ
DES LIGNES ÉLECTRIQUES !**



Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

www.electricite-prudence.fr

Rte Le réseau
de transport
d'électricité

**BONNES PÊCHES
EN 2020 !**



GÉNÉRATION
PÊCHE

LA NOUVELLE SAISON EST ARRIVÉE,
N'OUBLIEZ PAS VOTRE CARTE DE PÊCHE !

Rejoignez la génération Pêche sur
www.cartedepeche.fr

Toute personne exerçant la pêche en eau libre doit justifier de son adhésion
à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.



FÉDÉRATION NATIONALE
PÊCHE